



# Agence de Santé

## du Territoire de Wallis et Futuna

<b>Protocole applicable aux passagers arrivant par voie aérienne à Wallis et Futuna</b>		En date du -06.06.22
Rédacteur : Dr Bernadette Worms	Approbateurs : ADS, COMIS, ADSUP	Version

### I. Contexte

Au vu de la situation « Covid-19 free » du territoire de Wallis et Futuna et de la situation épidémiologique actuelle sur le territoire de la Nouvelle Calédonie :

- une incidence qui diminue régulièrement
- un taux d'hospitalisation et de réanimation de plus en plus faible
- une ouverture des frontières dans tous les territoires du Pacifique.

Le protocole sanitaire suivant est applicable aux personnes souhaitant, pour raisons personnelles ou professionnelles, se rendre sur le territoire de Wallis et Futuna.

Il se fonde sur les données scientifiques actuellement disponibles concernant la COVID-19, sur la cinétique du virus SARS-CoV- 2 des variants Omicron et sur l'efficacité de la vaccination contre ce virus.

### II. Objectif

Cette procédure a pour objectif de sécuriser l'arrivée de tous les voyageurs sur le fenua en prévention de toute nouvelle introduction du virus SARS-COV 2 sur le territoire de Wallis et Futuna.

### III. Proposition d'évolution du dispositif de contrôle sanitaire aux frontières

#### **Etape 1 : Application à partir du 16 juin 2022**

Les SAS hôteliers en Nouvelle Calédonie sont levés.

Les passagers, quel que soit leur provenance et leur statut vaccinal, doivent obligatoirement effectuer une RT-PCR dans les 72h avant le départ.

La RT-PCR doit être négative pour se présenter à l'aéroport.

Pour Les passagers résidents ou se trouvant à NC la RT-PCR sera effectuée 72 h avant le départ au niveau d'un **guichet unique à l'hôtel Beaurivage**

Les personnes non vaccinées devront justifier de motifs impérieux pour rentrer sur le territoire de Wallis et Futuna

#### **A l'aéroport de TONTOUTA**

##### **1) le jour du départ**

Un test anti génique (AG) est réalisé au moment de l'embarquement et pour les passagers se trouvant zone de transit ce TAG sera effectué dans cette zone.

- Quel que soit leur statut vaccinal les personnes ne pourront embarquer dans l'avion à destination de Walis et Futuna que si le test Ag est négatif.
- Port du masque chirurgical obligatoire dès l'entrée dans l'aéroport.
- « Marche en avant » afin d'éviter les croisements
- Respect de la distanciation physique ( $\geq 1$ m).

## 2) A l'enregistrement

- Ne peuvent se présenter à l'enregistrement que les personnes présentant des tests RT-PCR et antigénique négatifs.
- Le personnel de la compagnie d'Aircalin devra vérifier les résultats de la RT-PCR et du test antigénique qui devront être tous les deux négatifs pour enregistrer.
- Les passagers poursuivent leur circuit jusqu'à la zone de contrôle.

## 3) Dans la salle d'attente

L'accès n'est pas autorisé au Duty free et au bar.

## 4) En zone d'embarquement

Comme dans tout l'aéroport, le port du masque et le respect de la distanciation physique ( $\geq 1$ m) sont obligatoires.

Les passagers sont appelés et montent dans l'avion en respectant le rooming de Wallis.

## 5) Dans l'avion

« **Marche en avant** » : positionnement des passagers, en commençant par l'arrière de la carlingue.

Les passagers devront être regroupés en fonction de leur lieu de confinement à Wallis.

- Pas de vente de Duty Free ;
- Déplacement limité au strict nécessaire en évitant l'attente devant les toilettes
- Port du masque chirurgical obligatoire.

Chaque passager remplit un formulaire d'engagement sur l'honneur de ne pas présenter de signes cliniques évocateurs de la COVID et notamment :

- Toux
- Rhume
- Fièvre (etc.)

## **A Wallis et Futuna**

### **1) A l'aéroport d'HIHIFO**

A la descente de l'avion, la distanciation physique devra être respectée par les passagers, du tarmac jusqu'à la rentrée dans les bus dédiés en fonction de leur lieu de confinement à Wallis.

Le passager remet le formulaire d'engagement sur l'honneur au représentant de l'ADS présent sur l'aéroport.

#### **Les passagers en isolement hôtelier :**

- Empruntent un circuit dédié
- Jettent leur masque dans une poche Dasri
- Réalisent un lavage des mains rigoureux au gel hydroalcoolique
- Portent obligatoirement un **nouveau** masque chirurgical remis par un agent de l'ADS et cela jusqu'à l'arrivée en chambre.
- Présentent le bulletin « Formalité d'entrée » à un agent de l'ADS qui contrôle le document avant d'autoriser le passager à poursuivre le circuit jusqu'à la zone de tri.
- Ils se présenteront ensuite au contrôle des Douanes et au BIVAP.
- Les bagages sont récupérés et transportés dans les hôtels par un personnel dédié, équipé de masques chirurgical et de gants de manutention. Le tri des bagages dans les hôtels se fera suivant le code couleur des rubans apposés depuis Nouméa.

#### **Les passagers à mobilité réduite :**

- Empruntent un circuit dédié
- Jettent leur masque dans une poche Dasri
- Réalisent un lavage des mains rigoureux au gel hydroalcoolique

- Portent un nouveau masque chirurgical remis par un agent de l'ADS.
- Entrent dans la zone d'accueil « Arrivée »
- Présentent le bulletin « Formalité d'entrée » à un agent de la ADS qui contrôle avant d'autoriser le passager à poursuivre le circuit jusqu'à la Police Air Frontière (PAF).
- Ils se présenteront ensuite au contrôle des Douanes et au BIVAP.
- Ils seront dirigés vers le bus dédié à leur hôtel, au VSPMR de l'ADS, au véhicule des pompiers.

Code couleur :

Mauve : hôtel LOMIPEAU

Vert : hôtel ULUKULA

Bleu : hôtel MOANA HOU

## **2) A l'arrivée à l'hôtel**

- Le rappel des points essentiels du règlement est effectué par un agent de l'ADS
- Port du masque chirurgical et de gants de manutention pour les bagagistes dans les SAS hôteliers ;

### **▪ A J 1 de l'arrivée**

**Une surveillance clinique journalière des passagers** est effectuée par des agents de l'ADS dès le lendemain de leur arrivée et ce durant 3 jours. Les transmissions de cette surveillance sont communiquées au médecin responsable des CSF à l'agence de santé qui pourra se déplacer le cas échéant en cas de besoin médical.

### **▪ A J3 un test PCR est effectué**

- Un agent de l'ADS effectue les prélèvements pour la RT-PCR tôt le matin à partir de 6 h devant la porte de la chambre.
- Les résultats seront communiqués au médecin de la Direction de la Santé Publique par le médecin biologiste.

## **Hypothèse 1 : Les RT-PCR de l'ensemble des confinés sont négatifs,**

Les mesures sanitaires mises en place sont levées. Une attestation médicale de levée de l'isolement sera délivrée aux passagers. Le personnel de l'ADS organise la sortie des confinés.

## **Hypothèse 2 : le test RT-PCR d'un confiné ou de plusieurs confinés est positif.**

Le médecin de l'ADS informe immédiatement la Direction de l'ADS.

Le confinement est prolongé de 3 jours uniquement pour le (les) personnes détecté(s) positif(s)

Une attestation médicale de levée de l'isolement sera délivrée aux passagers négatifs. Le personnel de l'ADS organise la sortie de confinement.

L'ensemble des personnels hôteliers ayant travaillé pendant la période de 3 jours sur le ou les hôtels concerné(s) est testé le jour même par test RT-PCR puis 3 jours après le dernier contact avec le(es) personne(s) positive(s)

N.B. : Si la personne est asymptomatique ou présente une forme paucisymptomatique elle reste isolée dans sa chambre d'hôtel, si elle présente des signes cliniques de gravité, elle est transférée à l'hôpital de SIA en isolement conformément au protocole du plan rebond.

Si la (les) personne(s) d'origine est(sont) toujours positive(s), la (les) personne(s) reste(nt) en isolement dans le SAS hôtelier 3 jours de plus puis est (sont) testée(s) par test RT-PCR à J+3 (soit J+9 de l'entrée à Wallis). En cas de test montrant encore une contagiosité, elle (elles) sera (seront) isolée(s) 3 J de plus et ce jusqu'à ce qu'elle (elles) ne soit (soient) plus contagieuse(s).

Un suivi étroit du (des) cas positif(s) sera effectué par un médecin de l'Agence.

Le transfert vers l'hôpital de SIA ne sera réalisé, selon le protocole en vigueur, qu'en cas de symptômes graves nécessitant une hospitalisation après évaluation du médecin.

## **SITUATION PARTICULIERE : Retour d'EVASAN devant être hospitalisé**

L'EVASAN est pris en charge par l'équipe de l'hôpital de SIA conformément au protocole du plan rebond.

Il est transféré de l'aéroport jusqu'à l'hôpital de SIA en chambre dédiée.

Le suivi clinique quotidien est effectué par l'équipe de l'hôpital

Sa sortie, est conditionnée par un test RT-PCR négatif à J+3.

En cas de test positif à J+3 le confinement est prolongé pour une durée de 3 jours à l'issue de laquelle un nouveau test RT-PCR sera réalisé. Le confinement sera prolongé par période de 3 jours clôturées par un test jusqu'à ce que la personne ne soit plus contagieuse.

Pour les personnels de l'aéroport,

Si à J+3 les RT-PCR des passagers sont toutes négatives. Le test RT-PCR à J+4 du personnel contact du vol concerné n'est pas réalisé.

Si une RT-PCR se révèle positive tous les personnels de l'aéroport correspondant à la définition de « personne contact » sont soumis à un test RT-PCR à J+4 du vol concerné.

## **Etape 2: Application à partir du 11 juillet 2022**

Les SAS hôteliers de Wallis sont levés.

Les passagers, quel que soit leur provenance et leur statut vaccinal, doivent obligatoirement effectuer une RT-PCR dans les 72 avant le départ.

Selon les mêmes modalités citées en supra du paragraphe III jusqu'à la P4 se terminant au paragraphe « A Wallis et Futuna »

Les personnes non vaccinées devront justifier de motifs impérieux pour rentrer sur le territoire de Wallis et Futuna

### **A l'aéroport de TONTOUTA**

A l'embarquement

Un test anti génique (Tag) est réalisé au moment l'embarquement ou les passagers arrivent avec le résultat des tests.

- Quel que soit leur statut vaccinal les personnes ne pourront embarquer dans l'avion à destination de Wallis et Futuna que si le la RT-PCR et le Tag sont négatifs.

## **A l'aéroport de Nandi (Fidji)**

- Quel que soit leur statut vaccinal les personnes ne pourront embarquer dans l'avion à destination de Wallis et Futuna que si le la RT-PCR et le test Ag sont négatifs. Les résultats de ces tests sont présentés pour contrôle au comptoir d'embarquement d'Air Calin
- Les personnes non vaccinées devront justifier de motifs impérieux pour rentrer sur le territoire de Wallis et Futuna

### **A l'enregistrement.**

- Le personnel de la compagnie d'Aircalin devra vérifier les résultats de la RT-PCR et du test antigénique qui devront être tous les deux négatifs pour permettre l'enregistrement.
- Les passagers poursuivent leur circuit jusqu'à la zone de contrôle.

### **En zone d'embarquement**

- Comme dans tout l'aéroport, le port du masque chirurgical et le respect de la distanciation physique ( $\geq 1$ m) sont obligatoires.

## **A Wallis et Futuna**

### **A l'aéroport d'HIHIFO :**

A la descente de l'avion, les passagers ne sont plus contraints à aucun protocole spécifique et rentreront directement à leur domicile.